



CFPPA Carmejane

La réussite au cœur
des Alpes du Sud



CS Arboriste-élagueur

Certificat de spécialisation Arboriste-élagueur

Par apprentissage (Niveau 4)

Durée de la formation :

960 heures (au total) :

- 560h en centre

- 400h en stage

Dates de session :

Du 07/11/2022 au 31/05/2023

Délai d'accès à la formation :

Toute l'année, sous réserve de
présenter un contrat
d'apprentissage signé avec une
entreprise d'accueil

Lieu :

UFA Carmejane

Route d'Espinouse

04510 Le Chaffaut-Saint-Jurson

Nouvelle formation, résultats à venir :

Taux de réussite : En attente

Taux d'insertion : En attente

Taux de satisfaction : En attente

OBJECTIFS DE LA FORMATION :

- Abattre ou démonter des végétaux encombrants ou dangereux.
- Diagnostiquer l'état de l'arbre ou plantation et proposer une solution d'intervention.
- Effectuer des choix techniques sur l'entretien, la consolidation des arbres, massifs ou haies.

MÉTIER VISÉS :

- Élagueur.se travaillant dans une entreprise spécialisée en élagage ou travaux forestiers, chez un paysagiste ou au sein d'une collectivité territoriale.
- Grimpeur.se arboriste
- Arboriste grimpeur.se

POURSUITE D'ETUDES :

- BTS Aménagements Paysagers
- Autre certificat de spécialisation

CONTENU DE LA FORMATION :

- Capacité professionnelle 1 : Définir une stratégie d'intervention
 - Réaliser un diagnostic sur l'état de l'arbre
 - Élaborer un plan d'intervention
- Capacité professionnelle 2 : Mettre en oeuvre des techniques d'accès au poste de travail
 - Utiliser des techniques d'accès au houppier
 - Se déplacer dans un arbre
- Capacité professionnelle 3 : Réaliser des interventions techniques sur les arbres
 - Réaliser des opérations d'entretien et de consolidation
 - Réaliser des opérations de suppression

MODALITÉ D'ALTERNANCE :

Le planning de formation précise pour chaque année scolaire les semaines de formation en centre et celles en entreprise.
Cadence moyenne : 1 semaine/mois en centre et 3 semaines/mois en entreprise.

Contacts :

Responsable de formation :
Jean-Pierre MENG
jean-pierre.meng@educagri.fr

Responsable administrative :
Sandrine BERTRAND
sandrine.bertrand1@educagri.fr

Tél : 04.92.34.60.56

Accessibilité :

Référente handicap :
Anne-Laure MONIÉ
anne-laure.monie@educagri.fr

Nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap.
Nous contacter pour connaître les modalités.

Participation aux frais pédagogiques :

90 € /an à partir de la signature du contrat d'apprentissage.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES :

La formation se déroule en présentiel avec des cours théoriques et des mises en situation sur chantiers professionnels.

MODALITÉS D'ÉVALUATION :

Évaluation théorique et pratique sur chantiers forestiers.

Diplôme de niveau 4, validé par le Ministère de l'Agriculture, obtenu lorsque toutes les UC ont été passées avec succès.

PRE-REQUIS ET PUBLIC VISÉ :

- Etre majeur
- Etre titulaire d'un niveau 4 (Bac)

CONDITION D'ADMISSION :

- Satisfaire à l'entretien de motivation
- Signer un contrat d'apprentissage

RÉMUNÉRATION APPRENTI(E) :

SMIC BRUT mensuel : 1603,78 euros au 1 ^{er} janvier 2022			
Rémunération 1 ^{ère} année			
Avant 18 ans 27% du SMIC 433,02 €	De 18 à 20 ans 43% du SMIC 689,63 €	De 21 à 25 ans 53% du SMIC 850 €	26 ans et plus 100% du SMIC 1603,78 €
Rémunération 2 ^{ème} année			
Avant 18 ans 39% du SMIC 625,47 €	De 18 à 20 ans 51% du SMIC 817,93 €	De 21 à 25 ans 61% du SMIC 978,31 €	26 ans et plus 100% du SMIC 1603,78 €
Rémunération 3 ^{ème} année			
Avant 18 ans 55% du SMIC 882,08 €	De 18 à 20 ans 67% du SMIC 1074,53 €	De 21 à 25 ans 78% du SMIC 1250,95 €	26 ans et plus 100% du SMIC 1603,78 €

L'apprenti(e) est exonéré de la totalité des cotisations salariales avant 26 ans. Au delà, sa cotisation sera faible (une vingtaine d'euros) sur la part de sa rémunération supérieure à 79% du SMIC.

L'apprenti(e) peut bénéficier d'aides (au logement, au permis de conduire), nous contacter pour tout renseignement.

Formation accessible sous réserve du financement Régional

Mis à jour le 02/05/2022